

## SÉANCE DU 2 MAI 2016

\*\*\*\*\*

L'an deux mil seize, le deux mai, le Conseil Municipal de la Commune de ST GERMAIN DE PRINCAY, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHASSERIEAU Daniel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **26 avril 2016**

**PRÉSENTS** : M CHASSERIEAU D, M PAILLAT D, Mme GRELIER O, M GRELIER B, Mme ROUSSIERE S, Mme BARON L, M BOISSEAU S, Mme BIZET N, Mme COUSIN L, Mme GOUMAUD C, M GUITTON F, Mme PHELIPPEAU C (à partir de la délibération 29) M HERBRETEAU F, Mme RATTIER M, M PLESSIS F (à partir de la délibération 29), Mme ROUET L, M RIPAUD P,

**EXCUSÉS** : M EMERIT D,

**SECRETARE**: Mme Sandrine ROUSSIÈRE

### COMPTE RENDU

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19H45.

Après lecture et approbation de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 29 mars 2016, Monsieur le Maire présente les décisions spéciales n°08 et n°9/2016 prises en vertu de la délibération sur la délégation des pouvoirs du maire en date du 7 avril 2014 portant renonciation à préempter sur les parcelles ZP n°215 et AB 521 situées en zone U du PLU et la décision spéciale n°10/2016 portant renouvellement pour une année de la convention avec la SAUR pour l'entretien de la lagune, puis il aborde l'ordre du jour.

#### **D28-2016 /OBJET : ASSISTANCE À LA RENÉGOCIATION DES CONTRATS D'ASSURANCE DES COLLECTIVITÉS PROPOSITION DE PRESTATION PAR LE BUREAU DELTA CONSULTANT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition commerciale que lui a adressée le Bureau Delta Consultant spécialiste des assurances dans le but de réaliser un appel d'offre sur nos contrats d'assurance des biens.

Cette étude devrait également permettre à la collectivité de redéfinir ses besoins en matière d'assurance et faire le point sur les risques couverts afin d'éviter des oublis dans les contrats qui pourraient s'avérer extrêmement pénalisant pour la commune.

Les honoraires de cette société sont de 2 100 € TTC pour l'audit, la préparation du DCE (Dossier de consultation des entreprises) l'analyse des offres et l'assistance technique pendant la durée du marché (3 ans).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 13 voix pour et 1 abstention :

- ✓ **DONNE SON ACCORD** à la signature du contrat avec le bureau DELTA Consultant pour la renégociation de nos contrats d'assurance.

#### **D29-2016 /OBJET : MISE À DISPOSITION DE LA VAISSELLE DE LA SALLE, TARIF DE LA LOCATION**

Monsieur le Maire explique que pendant les travaux de la salle, il est proposé de louer la vaisselle. Celle-ci devra être rendue propre.

Des tarifs ont été établis en concertation avec l'agent en charge de la salle polyvalente. Le Conseil Municipal en prend connaissance et modifie ceux-ci. Les tarifs acceptés sont les suivants :

<b>FORFAIT KIT REPAS 0,70 € PAR PERSONNE (POSSIBILITÉ 200 PERSONNES)</b>
<b>1 ASSIETTE PLATE</b> <b>1 ASSIETTE À DESSERT</b> <b>1 VERRE</b> <b>1 COUTEAU</b> <b>1 FOURCHETTE</b> <b>1 PETITE CUILLÈRE</b> <b>1 TASSE</b>

<b>PERCOLATEUR : 10,00 €</b>
------------------------------

<b>FORFAIT VIN D'HONNEUR 50 PERSONNES : 15,00 € (POSSIBILITÉ 250 PERSONNES)</b>
<b>50 TASSES</b> <b>50 PETITES CUILLÈRES</b> <b>50 VERRES À PIED OU ORDINAIRES</b> <b>1 COUTEAU À PAIN</b> <b>1 PLANCHE À DECOUPER</b> <b>4 PLATEAUX</b> <b>6 CARAFES</b> <b>3 CAFETIÈRES</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur cette mise à disposition et le tarif correspondant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **DONNE SON ACCORD** pour la location de la vaisselle de la salle aux tarifs ci-dessus

### **D30-2016 /OBJET : SUBVENTION AU GDON DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LES CORVIDÉS**

Monsieur Le Maire fait état du courrier que lui a adressé le GDON. Il explique que le Groupement de Défense des Organismes Nuisibles demande la participation financière des communes sur le territoire desquelles il organise des campagnes de lutte contre les corvidés afin de limiter leur prolifération.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal sur le versement d'une subvention de 100 € qui servira à acquérir des leurres mais aussi à l'acquisition de cartouches.

Celui-ci, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le versement d'une subvention de 100 € en 2016 au GDON pour la lutte contre les corvidés.

### **D31-2016 /OBJET : SPANC, PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL**

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le rapport du service public d'assainissement.

Il fait le point sur les actions menées en 2015 et rappelle également les tarifs des services facturés aux particuliers.

A l'issue de sa présentation il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le rapport du SPANC pour l'exercice 2015 tel que présenté et annexé à la présente délibération.

**D32-2016 /OBJET : SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE – PROJET D'EXTENSION DE PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Vendée a été arrêté, le 29 mars 2016.

L'arrêté préfectoral n° 2016-DRCTAJ/3-99 du 5 avril 2016 définit un projet de périmètre correspondant à l'extension de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay par rattachement des Communes de Sainte Cécile et de Saint Martin des Noyers.

Les Conseils municipaux des Communes et le Conseil communautaire disposent d'un délai de 75 jours, à compter de la notification de cet arrêté, pour se prononcer sur le périmètre proposé. A défaut de délibération dans ce délai, leur avis est réputé favorable.

Monsieur le maire demande son avis sur l'extension du périmètre de la Communauté de Communes au Conseil Municipal. Celui-ci après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ **APPROUVE** le projet d'extension du périmètre de la communauté de communes du Pays de Chantonay.

**D33-2016 /OBJET : RAPPORT 2015 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Monsieur Jean-Jacques DELAYE, Président de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay vient présenter le rapport d'activité de la Communauté de Communes pour 2015.

Il rappelle notamment qu'en 2015 la Communauté de Communes a pris la compétence « Plan local d'urbanisme et carte communale » et est habilitée à instruire les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme.

Dans le domaine économique, le développement des différentes zones d'activités et soutien aux jeunes entreprises ont été les points forts de cette année.

Dans le domaine de l'environnement la Communauté de Communes assure le suivi des assainissements autonomes, le ramassage des déchets ménagers, l'entretien des cours d'eau, la lutte contre les organismes nuisibles et la rénovation énergétique des bâtiments.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), gère pour les communes les trois établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD) et la maison de vie en construction à Saint Germain de Prinçay.

Monsieur DELAYE, aborde ensuite les moyens matériels et humains dont dispose la Communauté de Communes et développe les différents budgets.

Puis le Conseil Municipal interroge le Président sur les points qui lui paraissent importants et celui-ci y répond.

Monsieur DELAYE ayant quitté l'assemblée, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'exprimer son avis.

Celui-ci après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** au rapport de la Communauté de Communes pour l'année 2015.

### **JURÉS 2017/ LISTE PRÉPARATOIRE :**

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que la Préfecture de la Vendée vient de porter à notre connaissance l'arrêté N°153/2016/DRLP fixant en fonction des dispositions du code de Procédure Pénale, le nombre des jurés devant composer la liste annuelle du Jury Criminel de la cour d'Assises du département de la Vendée pour l'année 2017. Ainsi le Conseil Municipal devra tirer au sort à partir de la liste électorale de la commune trois personnes ayant atteint 23 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et n'ayant pas fait partie d'un jury criminel de la cour d'assise de Vendée au cours des cinq années précédentes. Il ne doit non plus s'agir de personnes résidant en dehors du département (cas des personnes vivant à l'étranger par exemple).

Le Conseil Municipal désigne Madame Laure ROUET, pour effectuer le tirage selon les modalités fixées par l'Arrêté Préfectoral :

Ressortent du tirage les numéros suivants :

« 504 » correspond au n° d'électeur de Madame Françoise GIRAUD

« 472 » correspond au n° d'électeur de Madame Michelle RATTIER

« 568 » Correspond au n° d'électeur de Madame Christine BRETHOMÉ

Monsieur le Maire précise que ce tirage ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés. Les trois personnes désignées recevront un courrier les informant des résultats du tirage et des dispositions légales qui leur incombent.

### **Questions diverses :**

*Travaux en cours sur la commune :*

*Maison de vie :*

Les travaux de la maison de vie sont presque achevés ; l'ouverture est prévue pour le 1<sup>er</sup> juin. La commission de sécurité doit cependant donner son accord et pour cela une réserve incendie doit être installée avant l'ouverture.

*Travaux de la salle :*

Pendant la période des travaux de la salle polyvalente, le car scolaire s'arrêtera le long de la route départementale. Un accès a été créé pour sécuriser la descente du car.

*Accessibilité dans logements Cœurs Vendéens :*

Les accès aux logements vont être refaits en enrobé, ceci permettra de mieux circuler autour des habitations. Les parterres fleuris seront également repris.

*Départ de la secrétaire de mairie :*

Monsieur le Maire indique que le départ de la secrétaire de mairie est prévu le 30 juin pour le Boupère. Le recrutement pour son remplacement est en cours. Le centre de Gestion aidera la commune dans cette démarche.

*Commémoration de l'Armistice du 8 mai :*

Une cérémonie aura lieu à St Germain le 7 mai devant le monument aux morts.

*« Brigade Verte »*

Des bénévoles ont participé l'année dernière à l'embellissement de la commune chaque semaine au printemps. Ils sont prêts à s'investir à nouveau. Un appel aux bonnes volontés supplémentaires sera fait dans le prochain bulletin communal.